

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er avril 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 7313

présenté par

Mme Batho, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Forteza, M. Julien-Laferrière, M. Orphelin,  
M. Villani et Mme Gaillot

à l'amendement n° 3735 (Rect) de Mme Bergé

-----

**ARTICLE 7**

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« installées ou ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'amendement 3735 est une tartufferie : il autorise même l'installation de nouveaux écrans publicitaires lumineux ou numériques dans les vitrines, non conformes aux prescriptions du règlement local de publicité, pendant deux ans après l'entrée en vigueur de celles-ci.

L'objet du présent sous-amendement est de limiter les dégâts de ces dispositions, en supprimant la possibilité d'installer ces nouveaux écrans non-conformes à la réglementation locale.